



# Les modes de raisonnements juridiques : a contrario, a fortiori, a pari, téléologique et syllogistique

Fiche pratique publié le 16/10/2019, vu 51023 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

**Les modes de raisonnements juridiques : a contrario, a fortiori, a pari, le raisonnement téléologique et enfin le syllogisme ou raisonnement syllogistique : méthodologie du cas pratique à l'Université/Fac de Droit**

En matière juridique, il existe plusieurs modes de raisonnements dont au moins les cinq suivants à savoir le raisonnement *a contrario* (§ 1), *a fortiori* (§ 2), *a pari* (§ 3), téléologique (§ 4) et enfin syllogistique (§ 5).

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/linterpretation-de-la-regle-de-droit-les-techniques-dinterpretation-episode-3/h/d6c517abbae750e16ab85ade1a15959f.html>

**§ 1 - A contrario : au contraire**, au feu vert je passe mais *a contrario* au feu rouge je m'arrête. On ne peut pas déroger aux règles d'ordre public dans les conventions, *a contrario* on peut déroger aux règles qui ne sont pas d'ordre public.

De plus :

[https://www.toupie.org/Dictionnaire/Raisonnement\\_a\\_contrario.htm](https://www.toupie.org/Dictionnaire/Raisonnement_a_contrario.htm)

**§ 2 - A fortiori : d'autant plus**, la météo ne peut prévoir s'il pleuvra dans une semaine, *a fortiori* dans un mois. Un agent de police judiciaire ou APJ, a des prérogatives importantes et peut recevoir des plaintes pénales et *a fortiori* un officier de police judiciaire ou OPJ, peut, lui aussi, recevoir des plaintes car qui peut le plus peut le moins.

De plus :

[https://www.toupie.org/Dictionnaire/Raisonnement\\_fortiori.htm](https://www.toupie.org/Dictionnaire/Raisonnement_fortiori.htm)

**§ 3 - A pari : de même**, en bail d'habitation on doit faire un usage raisonnable de la chose et *a pari* en bail rural aussi je dois user de la chose de façon raisonnable.

Illustration juridique du raisonnement **a pari** :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/obligation-pour-preneur-locataire-souscrire-32587.htm>

De plus :

[https://www.toupie.org/Dictionnaire/Raisonnement\\_pari.htm](https://www.toupie.org/Dictionnaire/Raisonnement_pari.htm)

§ 4 - Le **raisonnement téléologique** (grec : *télos*, but) qui est celui de **la finalité poursuivie**. Par exemple, le but du droit pénal est la dissuasion de la commission d'infraction, la protection de la vie, de l'ordre public et d'autres valeurs et enfin la punition des auteurs d'infractions. Autre exemple, le but de la majorité du droit international public est la paix entre les nations. Enfin, le but de la justice publique est de lutter contre la justice privée et enfin de trancher les litiges, autrement dit de résoudre les conflits entre les personnes.

De plus :

- France :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Approche\\_t%C3%A9l%C3%A9ologique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Approche_t%C3%A9l%C3%A9ologique)

- Belgique :

<https://www.terralaboris.be/spip.php?rubrique4252>

§ 5 - Enfin, il existe un dernier mode de raisonnement, le **raisonnement syllogistique** ou **syllogisme** : il est l'invention du philosophe grec Aristote (4<sup>e</sup> siècle avant JC), fondateur de la logique formelle :

*Exemple logique :*

La majeure ou la règle : Tous les hommes sont mortels,

La mineure ou le fait : or Socrate est un homme;

La conclusion : donc Socrate est mortel.

---

Exemple juridique :

La majeure ou la règle : Tout dommage fautif doit être réparé,

La mineure ou le fait : or untel a causé un dommage fautif,

La conclusion : donc il doit réparation au plaignant.

Ici, il s'agit de faire un va-et-vient entre le fait et le droit. On retrouve cette technique dans les consultations juridiques - et les jugements :

"donne-moi les faits, je te donnerai le droit" : *Da mihi factum, dabo tibi jus* :

[https://fr.wiktionary.org/wiki/Da\\_mihi\\_factum,\\_dabo\\_tibi\\_jus](https://fr.wiktionary.org/wiki/Da_mihi_factum,_dabo_tibi_jus)

**DE PLUS sur le SYLLOGISME et le CAS PRATIQUE de Fac de Droit :**

- <https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/gratuit-zoom-pratique-methodologie-corriges-36331.htm>

**VIDEOS :**

- **de 15 minutes sur le syllogisme juridique par Maxime Bizeau :**

<https://www.youtube.com/watch?v=Gbb2ccgEYgY>

- **de 12 minutes et demie sur le syllogisme et ses limites, par Aideauxtd :**

<https://www.youtube.com/watch?v=bbQp5tIAe7g>

- **de moins de 5 minutes par JURIXIO sur le syllogisme :**

<https://www.youtube.com/watch?v=ZDAoGJgkrRg>

**CONNEXE :**

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/gratuit-grands-themes-blog-juridique-36327.htm>